

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres absents : 4

Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

**Compte de Gestion 2022**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant la régularité ;

**1. Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2. Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3. Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022.**



Certifié conforme et exécutoire,  
Le 24 mars 2023,

La Présidente,  
Cécile DELATTRE

